

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 4780 Société :

Actif  Pensionné(e)  Autre :

Nom & Prénom : KODARI, FATNA

Date de naissance :

Adresse : 74

Tél. : 06.94.19.05 Total des frais engagés : ..... Dhs

## Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

**Dr. Fouzia IRAQI HOUSSSEINI**  
Expert Assermenté auprès les Tribunaux  
Echographie  
Diplômée de la Faculté de Médecine de Montpellier  
294, Bd Driss El Harti 1er Etage Casablanca  
Tél. : 05 22 00 95 95

Date de consultation : 20/05/2012

Nom et prénom du malade : FATNA KHOUSSEINI Age :

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : Colopathie → D. Néoplasie

Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC Pathologie : Pathologie

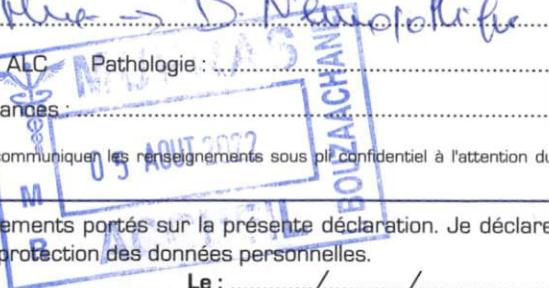
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : ..... Le : ..... / ..... / .....

Signature de l'adhérent(e) :



## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
20/05/2022	C	1	16000	 Dr. Fouzia IRAOUI HOUSSEIN Expert Assement à la Faculté de Médecine de Montpellier Echographie El Harrat 1er Etage Casablanca Tél: 22 38 98 96

## EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<b>PHARMACIE IBN ROUHID</b> <b>Mehdi BELAYACHI</b> 355, Av. Reda Guedira, Cité Djamaâa Casablanca - Tél: 0522 37 07 06	13/05/22	292,90

## ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

## AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....

#### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F  
PROTHESES DENTAIRES

## DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35533411	11433553

**[Création, remont, adjonction]**  
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. IRAQI HOUSSEINI Fouzia

MEDECINE GENERALE

الدكتورة عراقية حسيني فوزية

الطب العام

خبيرة م حلقة لدى المحاكم

طبيبة رئيسية سابقا

بالمراكز الصحية لقرية الجماعة

الفحص بالصدى

خريجة كلية الطب بمونبولي

294، شارع ادريس الحارثي - الطالق الأول

الدار البيضاء

الهاتف : 05 22 38 95 95

Expert Assermenté auprès des Tribunaux

Ex. Médecin Chef

du Centre de Santé Cité Djemâa

Echographie

Diplômée de la Faculté

de Médecine de Montpellier

294, Bd. Driss El Harti 1er étage

Casablanca

Tél.: 05 22 38 95 95

Casablanca, le : 30-05-22

8280

→ Ranitidex 10 SV 150

34,00

→ Osimotrine 80 SV 150 le point d'ure

PHARMACIE IBN ROUCHD  
Mehdi BELAYACHI  
355, Av. Reda Guedira, Cité Djemâa  
Casablanca - Tel: 0522 37 07 06

113,40

→ Hydrayn 50 SV 150

2095x3

6270 →

Cytochrome bleu  
Zoicus Synergie

292,95

Dr. Fouzia Housseini  
Expert Assermenté auprès des Tribunaux  
Diplômée de la Faculté de Médecine de Montpellier  
294, Bd. Driss El Harti, 1er Etage Casablanca  
Tél.: 05 22 38 95 95

PPV : 82 DH 80

... 10 mg  
ologie  
ce à l'intérieur.  
des enfants.  
à dépassant pas

10 .....  
لتر

لتر من  
مع الاستعمال، المرة  
را النشرة الداخلية.  
مرأى الأطباء.  
تحت 25 درجة مئوية.

PPV  
34DH00

Lot N°: PTC5693B

EXP.: 10/2023

PPV : 113 DH 40



ZENITH Pharma  
AMM N° 171/16 CMP/21/NNPR

6 118001 272228  
PPV : 20,90 DH

ZENITH Pharma  
AMM N° 171/16 CMP/21/NNPR

6 118001 272228  
PPV : 20,90 DH

ZENITH Pharma  
AMM N° 171/16 CMP/21/NNPR

6 118001 272228  
PPV : 20,90 DH